



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20240416-2024_057_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt de demandes de subventions auprès du Département (Investissement Structurant), de la Région (Contrat Région ville moyenne) et de l'État au titre de la DETR, pour les travaux de toiture de l'Espace Perdtemps (7.5)**

Service : *Pôle opérationnel (SM – CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'État, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction ;

VU les conditions d'éligibilité à des subventionnements de la région, du département et de l'État ;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux sont éligibles au dispositif de subventionnement du Département (Investissement structurant), de la Région (contrat Région ville moyenne) et de l'État (DETR) ;

CONSIDÉRANT l'engagement par la Ville de Gex du programme de rénovation de la toiture de l'Espace PERDTEMPS.

DÉCIDE

✚ **D'APPROUVER** l'opération de travaux susmentionnée ;

✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		250 000.00	23%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		250 000.00	23%
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	300 000.00	27 %
État – autre (à préciser)			
Conseil régional AURA	Région ville moyenne	400 000.00	36%
Département	Investissement structurant	150 000.00	14%
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		850 000.00	77 %
TOTAL HT		1 100 000.00	100%

- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement de l'État dans le cadre d'une subvention DETR pour 300 000.00 € HT (27%)
- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement de la région dans le cadre d'une subvention contrat région ville moyenne pour 400 000.00 € HT (36%) ;
- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement du département en Investissement structurant à hauteur de 150 000.00 € représentant 14 % du coût total du projet ;
- ✚ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240416-2024_057_DEC-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 avril 2024

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 avril 2024 et publiée sur le site internet de la Ville le 17 avril 2024.